

“

GUIDE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DES ARTISANS FLEURISTES

LES 10 ENGAGEMENTS DU FLEURISTE ÉCO-RESPONSABLE



**FRANCE
NATION
VERTE** 

Agir • Mobiliser • Accélérer

INTRO

Bienvenue dans le guide de la transition écologique du fleuriste !

Dans ce livret, nous avons choisi de mettre en avant 10 actions responsables, et à la portée de tous les fleuristes, que vous pourrez adopter si vous souhaitez entamer une transition écologique dans votre boutique et dans vos habitudes. Chacune de ces actions est accompagnée d'un exemple de pratique mis en oeuvre par un fleuriste labellisé « Fleuriste éco-responsable », le label créé par Clayrton's il y a 10 ans en partenariat avec la Fédération.

Vous aurez ainsi les premières clés en main pour réussir à lier votre activité à votre conscience écologique et à valoriser toutes vos actions auprès de votre clientèle.

SOMMAIRE

#1 Pensez aux achats locaux et de saison	4
#2 Adoptez une nouvelle façon de vous déplacer	6
#3 Optez pour la récupération de l'eau	8
#4 Réduisez votre facture d'électricité	10
#5 Le compost, une alternative pour réduire ses déchets	12
#6 Emballer, oui ! Mais de manière respectueuse	14
#7 Donnez une seconde vie à votre mobilier	16
#8 Nettoyez votre boutique sans abîmer la planète	18
#9 Pensez aux systèmes anti-gaspillage	20
#10 N'hésitez pas à sensibiliser vos clients	22
Témoignages	24
Aides régionales et généralistes	26

#EDITO

Chers amis Artisans Fleuristes,

Nous sommes heureux de vous présenter ce Guide de la Transition Écologique de notre métier, qui s'inscrit dans le cadre du plan France Nation Verte, lancé par le Gouvernement.

Avec ce Guide, nous avons voulu vous proposer un outil simple et pratique, s'appuyant pour chacune des 10 recommandations sur l'expérience concrète d'un Artisan Fleuriste en activité. Les recommandations contenues dans ce document synthétique sont, pour la plupart, faciles à suivre rapidement, avec - le plus souvent - un minimum d'investissements. Et quand investissement il y a, des aides existent pour vous aider dans votre démarche.

La Transition Ecologique est aujourd'hui un enjeu majeur, une nécessité pour notre bien commun et celui des générations à venir. Mais elle peut aussi être à terme, quand elle est pensée intelligemment, une source d'économies pour tout Artisan devant gérer son entreprise avec des moyens limités. Enfin, répondre aux enjeux de la Transition Ecologique, c'est aussi - bien souvent - répondre aux attentes d'un nombre grandissant de nos clients.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à vous plonger dans ce Guide, et - si vous ne l'avez pas encore fait - à suivre ou vous inspirer des recommandations qu'il contient.

Un grand merci à Mme Olivia Grégoire, Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pour l'impulsion qu'elle a donné à ce projet, pour favoriser la transition écologique des TPE/PME. Un grand merci également à notre partenaire Clayrton's, entreprise de notre secteur très engagée sur le sujet depuis de nombreuses années, et qui a fortement contribué à la réalisation de Guide.

Farell Legendre, Président de la F.F.A.F.



#1

PENSEZ AUX ACHATS LOCAUX ET DE SAISON

Où sont produites les fleurs que vous achetez ? Faites-vous attention à la saisonnalité des plantes ?

Être attentif à la provenance de vos produits et privilégier au maximum l'achat de fleurs françaises et de saison peut vous paraître une tâche complexe à réaliser si vous avez déjà vos fournisseurs de longue date. Mais nous sommes convaincus qu'entreprendre la démarche de chercher de nouveaux fournisseurs français, voire locaux, peut-être plus que bénéfique pour votre boutique et pour le commerce local.

D'autant plus que les habitudes d'achat évoluent, nous sommes de plus en plus attentifs à la provenance des produits que nous achetons et la plupart des Français préfèrent désormais acheter plus cher et français que moins coûteux mais provenant de l'étranger. Les produits Made in France ont le vent en poupe. Alors pourquoi ne pas en profiter pour vous lancer vous aussi ?

La boutique *Maison Marguerite*, située au Mans (72), tenue par Julie et Marie, deux sœurs aux tempéraments et aux parcours très complémentaires, a obtenu sa labellisation « Fleuriste éco-responsable » de niveau Or en juin 2022.* Afin de mettre en avant la production française dans leur boutique, elles ont décidé de créer le bouquet « Frenchie », composé exclusivement de fleurs Made in France.

Melissa Delecour, la gérante de la boutique *Nao* à Darnétal (76), labellisée au niveau Platine depuis février 2023, fait elle aussi attention à la provenance de ses fleurs et essaie de consommer au maximum de saison :

« Il faut faire de plus en plus attention et ne pas acheter n'importe quoi et n'importe quand. Nous essayons de trouver une bonne proportion entre les fleurs de saison et un peu de fleurs hors saison, qui sont encore demandées par les clients. Nous leur apprenons à faire des concessions en proposant par exemple un bouquet avec quelques roses et beaucoup d'autres fleurs de saison, ou alors en mixant les fleurs séchées et les fraîches. Nous ne manquons évidemment pas de sensibiliser notre clientèle qui souhaite acheter ses fleurs hors saison afin de faire baisser au maximum cette proportion de fleurs. »

Comme ces fleuristes, vous pouvez vous aussi trouver des producteurs avec la même éthique et sensibilité que vous vis-à-vis de la protection de l'environnement.

* Le label «Fleuriste éco-responsable» a été créé par Clayrton's en partenariat avec la F.F.A.F. (voir page 23)



Photo : Maison Marguerite



Photo : Nao

“ Excellence Végétale, gérer, défendre et promouvoir les signes officiels et interprofessionnels de la filière

Excellence Végétale est l'association gestionnaire des signes officiels et interprofessionnels pour la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle est soutenue par VALHOR pour la gestion du label qualité « Charte Qualité Fleurs », du label d'origine « Fleurs de France » et de la certification environnementale « Plante Bleue ».

Excellence Végétale est reconnue par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), en tant qu'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) des certifications institutionnelles de cette filière. Ainsi, l'association défend et administre la certification de qualité Label Rouge, et l'Indication Géographique Protégée (IGP).

“ Se rapprocher des lieux de production française

Le label « Fleurs de France », géré par Excellence Végétale, met en avant les productions de fleurs françaises réparties sur tout le territoire. Ce signe de reconnaissance de l'origine des végétaux permet aux acheteurs de connaître en un coup d'oeil l'origine de leurs achats. Acheter français, c'est aussi soutenir les horticulteurs et pépiniéristes français et les emplois de la filière. Le site web d'Excellence Végétale répertorie dans une carte de France tous les producteurs, paysagistes et commerces labellisés « Fleurs de France ».

Plus d'informations sur :

<https://www.labelfleursdefrance.fr/le-label/cartographie-des-engages/>



#2

ADOPTÉZ UNE NOUVELLE FAÇON DE VOUS DÉPLACER

**Quel moyen de transport utilisez-vous ?
Avez-vous déjà réfléchi à un moyen de transport moins polluant
pour vos déplacements ?**

Il est important que chacun apporte sa pierre à l'édifice et de faire son maximum pour être en adéquation avec ses convictions. Cela peut passer par la question du moyen de transport : comment puis-je faire pour effectuer mes livraisons en limitant mon empreinte carbone ? Il existe désormais différents moyens avec une empreinte carbone faible, voire neutre !

Des alternatives aux véhicules diesel ou essence sont ainsi possibles pour diminuer cette empreinte, comme les véhicules électriques ou roulant à l'éthanol. Ces nouveaux transports permettent de se déplacer en limitant au maximum le rejet de CO2 dans l'atmosphère. Ils peuvent être très pratiques aussi bien pour vos livraisons de bouquets et de compositions que pour vous faire livrer vos fleurs et vos plantes.

L'Échoppe Florale, à Lucinges (74), qui est labellisée depuis octobre 2020, a fait le choix d'utiliser un utilitaire électrique pour ses livraisons car sa situation géographique ne lui permet pas d'utiliser un vélo. Cependant, lorsque les livraisons sont à faire autour de la boutique, la gérante a choisi de les faire directement à pied. Cela lui permet non seulement de n'utiliser aucun moyen de transport mais également de créer une bonne relation avec ses clients.

Vous pouvez aussi faire le choix de vous limiter à un secteur géographique autour de votre boutique et ainsi opter pour les déplacements à vélo (avec assistance électrique ou non). De plus en plus de sociétés de coursiers à vélo voient le jour et vous permettent de faire vos livraisons, même dans des endroits interdits aux voitures. Plusieurs fleuristes labellisés éco-responsables ont déjà fait ce choix et sont convaincus que c'est une manière rapide, efficace et écologique d'effectuer leurs livraisons.



Photo : Le Garden Avignon



Photo : L'Échoppe florale

Le Garden Avignon, boutique gérée par Stéphanie Rigaud et labellisée depuis juillet 2022, a adopté la livraison locale et neutre en CO2. C'est depuis l'ouverture de sa boutique qu'elle a pris cette décision :

« La boutique se situe dans Avignon intra-muros et dans une zone piétonne. Le vélo était donc le moyen de transport le plus approprié pour nos livraisons dans une ville embouteillée comme la nôtre. Ce sont les coursiers à vélo qui se sont présentés à nous : c'est un service qui est très développé à Avignon. Et nos clients sont toujours ravis de voir un livreur à vélo, surtout qu'il est très sympathique ! »

Vous aurez bien compris que le moyen de transport est adapté au secteur dans lequel votre boutique est. Il existe désormais plein de moyens pour se faire livrer et se déplacer de manière responsable.

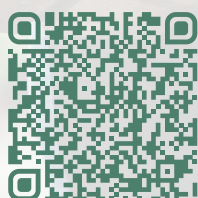
“ Les Zones à Faibles Emissions-mobilité, qu'est-ce que c'est ?

Depuis décembre 2019 et la loi d'orientation des mobilités (Loi "LOM"), des zones à faibles émissions - mobilité (ZFE-m) ont été définies dans différentes villes françaises. Les ZFE-m ont pour objectif de limiter la pollution de l'air en ville. Dans ces zones, seuls certains types de véhicules, les moins polluants, sont autorisés à circuler. Les vignettes Crit'Air et leurs 6 niveaux, de 0 à 5, vont définir le niveau de pollution d'un véhicule.

En 2022, 11 métropoles étaient soumises aux zones à faibles émissions : Grand Paris, Lyon, Aix-Marseille, Toulouse, Nice, Montpellier, Strasbourg, Grenoble, Rouen, Reims et Saint-Étienne. D'ici à 2025, les 43 agglomérations de plus de 150 000 habitants devront avoir mis en place ce dispositif.

Progressivement, un contrôle automatisé sera mis en place dans les ZFE-m. L'Etat, conjointement avec les collectivités, travaille au déploiement de ce dispositif technique. Face aux difficultés rencontrées par certains professionnels dans l'acquisition de véhicules propres, un travail a été engagé du côté du Gouvernement pour accorder des dérogations. C'est notamment le cas de l'Eurométropole de Strasbourg qui a mis en place des dérogations pour certains véhicules tant que les véhicules utilitaires propres ne seront pas disponibles sur le marché. A Lyon, un « pass petits rouleurs » permet aux véhicules classés Crit'Air 5 ou non classés de bénéficier de 52 passages par an dans la métropole.

“ Des aides existent :



PRÊT VERT

Mis en place par BPI France et l'ADEME, le prêt vert a pour objectif d'aider les entreprises qui le souhaitent dans leur transition écologique et énergétique. Ce prêt peut couvrir des dépenses liées aux énergies nouvelles, à la favorisation de la mobilité verte ou encore au développement de produits recyclables.

<https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/recherche/dispositif/beneficier-dun-pret-vert>



PRIME À LA CONVERSION

Réduire la pollution atmosphérique passe par l'acquisition de véhicules dits propres que cela soit pour son usage personnel comme professionnel. Pour faciliter l'acquisition de ce type de véhicules, le Gouvernement a mis en place une prime à la conversion. Cette prime est versée suite à l'achat d'un véhicule thermique neuf ou d'occasion ou d'un véhicule électrique ou à hydrogène. Le professionnel devra, en échange, mettre au rebut son ancien véhicule.

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>



FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Mis en place en 2023, le forfait mobilités durables est un nouveau dispositif facultatif destiné aux agents du service public et aux salariés du privé. Les modalités du forfait mobilités durables sont déterminées par un accord au sein de l'entreprise ou de la branche. Les modes de transport éligibles sont les vélos, le covoiturage, les engins de déplacement personnel, l'autopartage avec des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes, les transports en commun ne faisant pas l'objet d'un abonnement, les engins de déplacement personnel motorisés comme les trottinettes, monoroues...

<https://www.ecologie.gouv.fr/faq-forfait-mobilites-durables-fmd>

#3

OPTEZ POUR LA RÉCUPÉRATION DE L'EAU

**Faites-vous attention à votre consommation d'eau ?
Est-ce que vous réutilisez l'eau de vos vases
pour arroser vos plantes ?**

La question de l'eau est toujours compliquée : comment réussir à y faire attention alors que toutes les plantes et les fleurs de ma boutique doivent être arrosées régulièrement ? Et ce problème se ressent bien souvent aussi dans la facture... Cependant, des moyens existent pour réduire au maximum cette consommation et utiliser une ressource gratuite.

Cette technique est déjà utilisée par la plupart des fleuristes et permet une baisse du gaspillage de l'eau non négligeable : réutiliser l'eau des vases pour arroser ses

autres plantes. Pourquoi jeter de l'eau alors qu'elle est encore utilisable ? Vous verrez ainsi vos factures d'eau baisser, ce qui fera du bien à votre portefeuille mais également à la planète !

Et si vous préférez utiliser l'eau de pluie, pourquoi ne pas installer un récupérateur d'eau de pluie ? En fonction de votre région, cette installation vous permettra d'être auto-suffisant au niveau de votre consommation d'eau en utilisant exclusivement celle que vous aurez récupérée.

Nous vous partageons l'avis de Paul Quentin, gérant de *Stellaire Fleurs* située à Toufflers (59) et labellisé depuis mars 2021, qui a installé un récupérateur d'eau de pluie au sein de sa boutique et qui a vu sa consommation d'eau baisser :

« Je me suis dit que l'eau pour un fleuriste comme pour une plante, c'est vital. J'ai écumé plusieurs sites de seconde main pour trouver un récupérateur d'eau qui correspondrait et c'est finalement chez ma grand-mère que j'ai trouvé un vieux tonneau. C'est avec un bout de tuyau récupéré chez mes parents que j'ai fait le raccordement entre la gouttière et le tonneau. Je me sers de cette eau uniquement pour arroser mes plantes, ainsi que pour tremper ma mousse et mettre mes fleurs dans l'eau. Comme quoi c'est accessible à tous ! »

Avec de nouvelles habitudes et de l'ingéniosité, vous pourrez ainsi prêter attention à votre consommation

d'eau et rendre votre boutique un peu plus éco-responsable.

Alors que la France connaît des difficultés sur la gestion de l'eau, la filière du végétal se heurte aux mêmes problématiques. VALHOR, l'interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage a récemment mis en place un groupe de travail sur la problématique de l'eau.



Photo : Stellaire Fleurs



Photo : Stellaire Fleurs

“

La gestion de l'eau au cœur des préoccupations

Ces dernières années, les pénuries d'eau ont conduit l'État à mettre en place des restrictions. En effet, lorsque le taux de précipitations n'est pas assez important et que le niveau des nappes phréatiques est trop faible, il existe un risque de sécheresse.

Ces restrictions, prises par les préfets, permettent de limiter ou de suspendre la consommation d'eau des particuliers et des professionnels lors de situations d'insuffisance en eau. Ces mesures sont classées en 4 niveaux de gravité : vigilance, alerte renforcée et crise. Le but n'est pas de sanctionner mais de préserver les ressources disponibles. Ces restrictions peuvent être temporaires ou ponctuelles.

Pour savoir si vous êtes concerné par ces restrictions, vous pouvez consulter le site internet VigiEau disponible à l'adresse suivante : vigieau.gouv.fr. Ce nouvel outil, lancé au mois de juillet 2023 par le Ministère de la Transition Écologique, vous permet de renseigner votre adresse postale et de voir en un coup d'œil si vous êtes concerné par une restriction et si oui, quelle est son niveau de gravité.

“

Des aides existent :



Les Agences de l'Eau ont mis en place diverses aides destinées à protéger, recycler et réutiliser l'eau. Chaque région propose des aides différentes. Par exemple, l'Agence Eau Seine Normandie propose deux aides destinées aux entreprises : l'aide individuelle ou l'action collective. L'aide individuelle couvre des actions de réutilisation des eaux de pluie, de réduction des micropolluants ou encore de la mise en place de technologies propres.

https://www.eau-seine-normandie.fr/aides_entreprises



La Chambre de Commerce et d'Industrie a publié une ressource en ligne concernant les aides liées à la préservation de l'eau.

<https://www.cci.fr/ressources/developpement-durable/reglementation-environnementale/leau/les-aides-aux-changements>



D'une manière plus générale, il existe un **diagnostic individuel gratuit** réalisé par un conseiller CCI ou d'une CMA à la demande des entreprises qui le souhaitent, le diagnostic individuel gratuit vise à accélérer la transition écologique des commerces. Grâce à un plan d'actions concret et réalisable, les entreprises désireuses de cette transition écologique pourront mettre en place les actions voulues.

<https://www.cci.fr/ressources/commerce-et-tourisme/transformation-des-commerces-et-du-tourisme/commerce-accelerez-votre-transition-ecologique>

#4

RÉDUISEZ VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

Que faites-vous pour réduire votre consommation d'électricité ? Saviez-vous qu'il existe des solutions pour consommer moins et mieux ?

Notre consommation d'énergie est bien souvent un poids financier, d'autant plus quand on a une entreprise avec des charges élevées. En plus d'être un poids pour notre porte-monnaie, notre consommation d'électricité impacte également la planète. En effet, la plupart de l'énergie produite en France est créée à partir des centrales nucléaires, soit 70% de la production globale française.

Cependant, des solutions existent pour utiliser de l'énergie plus verte et pour limiter sa consommation d'énergie. Ces

techniques ont déjà été adoptées par des professionnels, mais également par des particuliers soucieux de leur impact sur la planète.

Ces économies d'énergie peuvent passer par trois éléments principaux : l'éclairage, le chauffage et/ou la climatisation et le choix du fournisseur d'énergie. Découvrez comment réduire votre facture électrique et préserver la planète, avec des astuces simples et peu onéreuses !

Comment faire des économies au niveau de l'éclairage ? Vous pouvez par exemple faire le choix d'installer des interrupteurs automatiques avec détecteurs de mouvement, ce qui vous permettra de ne plus oublier d'éteindre vos lumières. Il existe aussi des ampoules basses consommation ou des ampoules LED, qui en plus d'avoir une meilleure espérance de vie sont bien moins énergivores. Pour aller encore plus loin, vous pouvez même penser à installer des panneaux solaires ou photovoltaïques, qui vous permettront une quasi autonomie en électricité.

Saviez-vous que le chauffage représente 67% des consommations énergétiques en France ? Pour vous aider à moins consommer, des thermostats programmables existent, et pour tous les budgets. Vous pouvez aussi baisser la température de votre boutique de 1°C, cela vous permettra de faire jusqu'à 7% d'économie. L'installation d'une pompe à chaleur, bien que coûteuse, permet de faire baisser vos factures d'environ 1 000 € par an. Mais n'oublions pas que la réduction de la consommation de chauffage et de climatisation passe avant tout par une bonne isolation.

Certains fournisseurs proposent des dispositifs pour vous aider à mieux suivre votre consommation énergétique, et ainsi à mieux la maîtriser et l'adapter. Certains proposent également des contrats avec des énergies vertes.



Photo : L'Atelier de Brice

Brice Nicoleau, gérant de *L'Atelier de Brice*, a été labellisé pour la 3^e fois en 2020. Il nous explique ses solutions pour consommer moins et mieux : « Je dispose d'un contrat avec un fournisseur d'énergie renouvelable. Pour le chauffage, j'utilise une pompe à chaleur et ma boutique est équipée en ampoules basses consommation. »

Des solutions existent pour réduire votre facture d'électricité, alors n'hésitez pas à sauter le pas, la planète et vos finances vous remercieront !



Photo : L'Atelier de Brice

66

Le crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux des TPE/PME

Ce crédit d'impôt vise à soutenir toutes les entreprises du secteur tertiaire dans la rénovation de leurs locaux. Les entreprises éligibles à ce dispositif sont les TPE/PME exerçant une activité artisanale, industrielle, commerciale, libérale ou agricole et qui sont propriétaires ou locataires de leurs locaux.

Le crédit d'impôt s'applique à toutes les dépenses engagées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024. Les dépenses éligibles devront être déclarées au cours de l'année de la déclaration d'impôt. Les travaux doivent obligatoirement être réalisés par les entreprises auxquelles ils ont été confiés. Selon les situations, des contrats de sous-traitance sont acceptés.

Le crédit d'impôt représente un montant de 30% des dépenses engagées dans la limite de 25 000 € par entreprise. Les travaux devront être réalisés par une entreprise reconnue garant de l'environnement (RGE). Le crédit d'impôt est tout à fait cumulable avec d'autres aides.

Plus d'informations sur : <https://www.cci.fr/crise-energetique/credit-impot-renovation-energetique-tpe-pme>

66

Des aides existent :



CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX DES TPE/PME

Ce crédit d'impôt vise à améliorer l'efficacité énergétique des locaux des TPE/PME. Les travaux éligibles à cette aide sont nombreux, ils peuvent concerner l'installation d'un système de régulation du chauffage comme l'isolation de combles ou de la toiture.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/credit-impot-renovation-energetique-tpe-pme>

#5

LE COMPOST, UNE ALTERNATIVE POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

**Avez-vous la possibilité de trier vos déchets ?
Et que faites-vous de vos déchets organiques ?**

Trier ses déchets est aujourd'hui un geste indispensable pour préserver notre planète. Pour aller encore plus loin et limiter d'encombrer encore plus nos poubelles, le compost est une très bonne alternative puisque les déchets sont transformés en engrais naturel que vous pouvez ensuite utiliser pour faire pousser vos propres plantes.

Si vous n'avez pas la place d'en installer un dans votre boutique, certaines villes proposent déjà des composteurs collectifs qui permettent aux habitants d'y mettre leurs déchets organiques afin qu'ils soient transformés naturellement. Cette technique permet également aux communes de récupérer un engrais naturel et gratuit afin de fleurir leurs espaces verts.



photo : Naturalis

Nous avons suivi le parcours d'Aymeric Quiquet, gérant de la boutique *Naturalis*, à Saint-Lô (50), qui a été labellisée «Fleuriste Eco-responsable» pour la 3ème fois consécutive en 2021, et fleuriste engagé et soucieux de l'environnement. Il a installé deux composteurs devant sa boutique, après une autorisation de sa municipalité, pour lui permettre de trier un maximum de déchets tels que les ordures et les végétaux :

« Quand on est en centre-ville, nous avons difficilement accès aux poubelles vertes. Je ne fais pas partie du circuit de la ville de Saint Lo et je devais aller jusqu'à la déchetterie pour déposer mes déchets en tant que commerçant. Les fleuristes ont beaucoup de déchets verts, d'épluchures de feuilles, de fleurs... Nous pouvons jusqu'à remplir une poubelle entière rien qu'avec nos feuilles ! »

Et afin d'aller encore plus loin dans le compostage des déchets, l'un des deux composts de la boutique est accessible pour les habitants du quartier, qui doivent cependant respecter quelques règles : il faut éviter les restes de viande, de poisson, de pain, les épluchures de pomme de terre ainsi que les restes d'agrumes en grosse quantité qui empêchent le compostage.

Alors si vous souhaitez vous aussi composter vos déchets, vous savez dorénavant quel chemin suivre !



Photo : Naturalis

“ Un outil pour la gestion des déchets :

Le gouvernement a développé un outil de gestion des déchets pour aider les entreprises à mieux gérer leurs déchets et se conformer aux exigences réglementaires.

<https://trackdechets.beta.gouv.fr/>

Après avoir créé un compte en ligne, les entreprises saisissent les informations demandées sur la plateforme et notamment quel type et quelle quantité de déchets elles produisent. Track Déchets, permet, comme son nom l'indique, de suivre l'acheminement des déchets vers les centres de tri. Cet outil vise sur le long terme à simplifier la gestion des déchets pour les entreprises.

“ Les bonnes pratiques :

Réduire la quantité de déchets produits par une entreprise permet à celle-ci de réduire ses coûts mais aussi de limiter son impact environnemental. Il est possible de réduire ses déchets en agissant à la source, pendant vos périodes d'activité et en sensibilisant vos clients après leurs achats.

Agissez à la source en évitant les emballages qui se recyclent mal. Optez pour des emballages recyclés et compostables.

Des déchets mieux triés sont mieux recyclés. Il est donc important de mettre au sein de vos boutiques des poubelles de recyclage et de sensibiliser vos employés le plus régulièrement possible.

“ Des services utiles :

SOS Débarras

Cette entreprise privée peut intervenir dans toute la France grâce à ses bureaux disséminés dans toutes les régions de France. Ils proposent un service spécial pour l'évacuation de vos déchets verts, comprenant tous les déchets de jardinage (feuilles mortes), d'égavage (tailles de haies, arbustes), de coupe d'arbre (tronc, branche), tonte de pelouses, débroussaillage de massifs et autres déchets végétaux. 09 88 99 98 18 | contact@sosdebarras.com | www.sosdebarras.com

Votre mairie

De plus en plus de communes prennent l'initiative de développer le compostage des déchets organiques. Pour se faire, elles peuvent offrir un bac à compost, ou bien le proposer à un prix fixe et abordable pour tous. Le compost peut prendre différente forme, comme un classique, un composteur à jardin, un lombricomposteur, un bac à compost, etc. Nous vous conseillons d'aller vous renseigner auprès de votre mairie, afin d'en savoir plus !

“ Des aides existent :



**SOUTENIR LE TRI À LA SOURCE ET
VALORISATION DES BIODÉCHETS**
L'Agence de la Transition Écologique
a mis en ligne un guide sur les déchets
produits par les professionnels.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e4fa-soutenir-le-tri-a-la-source-et-la-valorisatio/>



**L'Agence de la Transition Ecologique
(ADEME)** a mis en ligne un guide destiné
aux entreprises et regroupant toutes les
aides liées à leur transition écologique.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/>

#6

EMBALLER, OUI ! MAIS DE MANIÈRE RESPECTUEUSE

Quels sont vos produits favoris pour emballer vos bouquets ? Sont-ils éco-responsables ?

Le métier de fleuriste est indissociable de l'emballage floral : il permet d'embellir et de protéger vos compositions et vos bouquets mais également de les personnaliser en fonction de la demande de vos clients.

Nous avons la chance de voir apparaître de plus en plus d'emballages écologiques et respectueux de la planète, comme des papiers krafts certifiés PEFC et 100% recyclables, ou bien même des papiers faits à base de matières biosourcées, comme de la betterave ou de l'herbe. Certaines entreprises proposent même des rouleaux imprimés aux encres à l'eau et certifiés Origine France Garantie ou Ok Compost Home. Ces innovations plaisent de plus en plus aux fleuristes et à leurs clients soucieux de l'environnement.

Certains ont même décidé d'abandonner totalement l'utilisation du polypropylène, qui était pourtant à une époque énormément utilisé pour emballer les bouquets, pour se tourner vers d'autres alternatives plus durables et recyclables.

Marie-Claire Périgois, la gérante de *Mademoiselle Rose*, à Château-Gontier sur Mayenne (53), qui est labellisée depuis avril 2022, nous fait part des emballages qu'elle utilise désormais :

« Dans ma boutique, j'emballer principalement mes compositions avec du kraft, du papier compostable, des sacs en papier kraft ainsi que du papier de soie. Pour les agrémenter, j'utilise du raphia naturel ou de la ficelle comme liens. Mon leitmotiv reste : le moins d'emballage plastique pour limiter les déchets et surtout des emballages éco-responsables ! »

Vos convictions écologiques peuvent se retranscrire dans les produits que vous utilisez. Vos clients seront peut-être étonnés au premier abord de vous voir abandonner certaines matières peu écologiques, mais en leur expliquant votre démarche, nous sommes certains qu'ils seront convaincus eux-aussi qu'il est possible d'allier le métier de fleuriste à l'éco-responsabilité.



Photo : Mademoiselle Rose



“

Certifications sur les emballages

Différentes certifications existent pour vous permettre de repérer plus facilement les emballages respectueux de la planète. Nous allons vous présenter une liste non exhaustive, rassemblant les certifications les plus connues et les plus répandues dans le domaine de l'emballage floral.

La certification **PEFC** signifie Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières. Cette organisation internationale de certifications forestières, créée en 1999, promeut la gestion durable des forêts dans le monde. Ainsi, les emballages certifiés PEFC, comme les papiers krafts, sont issus de forêts gérées durablement. L'objectif est de lutter contre la déforestation et de sauvegarder la biodiversité.

Connaissez-vous le label **Origine France Garantie** ? Il est apposé sur des fabrications réalisées en France, selon des critères plus exigeants que ceux de Made in France : il certifie qu'entre 50% et 100% du prix de revient unitaire d'un produit est français et que le produit prend ses caractéristiques essentielles en France (fabrication, montage, assemblage).

Les encres avec solvants sont les plus répandues, mais saviez-vous que certains produits sont désormais imprimés avec des **encres à l'eau** ? Ces encres sont moins toxiques et sont uniquement constituées d'eau, d'additifs et de pigments. En plus de permettre un meilleur recyclage, ces encres sont également beaucoup moins nocives pour les imprimeurs. À ce jour, Clayrton's est la seule entreprise en France à imprimer aussi bien ses rouleaux de papier kraft, que de polypropylène avec ces encres plus respectueuses de l'environnement.

Avez-vous un composteur ? Si oui, sachez que la certification **Ok Compost Home** certifie que les produits possédant cette pastille sont entièrement biodégradables dans un compost à domicile. Cette certification ne se base pas sur une norme mais sur plusieurs, l'objet en question doit donc répondre à toutes les exigences techniques pour l'obtenir. Après 5 années de travail, Clayrton's a réussi à obtenir cette certification exigeante sur certains de ses produits, comme les rouleaux de kraft blanchi, les cônes et rouleaux de kraft naturel résistants à l'eau...

Vous pouvez également trouver des produits faits à partir de matières naturelles, comme le Papier Betterave (composé à 80% de fibres de papier et à 20% de déchets de betterave), le Grass Paper (avec 75% de fibres recyclées et 25% de fibres d'herbe) ou même le Kraft Étanche avec fécule de pommes de terre (constitué à 66% de fibres de papier et à 33% de fécule de pommes de terre).



“

Bon à savoir :

Citeo

Cette entreprise privée, à but non lucratif, est spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle est au service des entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en les transformant en nouvelles ressources. 01 81 69 06 00 | contact@citeo.com | www.citeo.com

#7

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOTRE MOBILIER

Quel mobilier avez-vous dans votre boutique ? Lui avez-vous donné une seconde vie ?

Chaque seconde en France, c'est l'équivalent de 113 kilos d'encombrants qui sont mis sur les trottoirs, soit 3,6 millions de tonnes de déchets chaque année qui n'auront peut-être pas la chance d'avoir une seconde vie et d'être réutilisés. Cela fait autant d'encombrants qui termineront à la déchetterie alors que la plupart sont encore en bon état.

Pour y pallier, nombreuses sont les personnes qui choisissent, plutôt que d'acheter du mobilier neuf, de récupérer des meubles ayant déjà été utilisés et de leur donner une seconde vie. Ils peuvent être récupérés directement dans la rue, dans les déchetteries ou même

être chinés dans des brocantes. Pourquoi acheter du mobilier alors qu'on peut s'en procurer gratuitement ou pour quelques euros ? Les tendances changent très vite, il peut être parfois difficile de suivre les tendances décoration que cela soit dans son intérieur comme dans sa boutique.

Alors que les français font de plus en plus attention à leurs achats et à leur empreinte écologique, ils sont de plus en plus nombreux à se tourner vers la seconde main que cela soit pour leurs vêtements comme pour leurs intérieurs. Qu'en est-il, alors, des boutiques des Artisans Fleuristes ?

Certains fleuristes ont décidé d'opter pour le mobilier de seconde main afin de diminuer l'achat de meubles neufs. Denis Mayor, gérant de l'atelier fleuriste *Orchis* à Bidart (64) qui est labellisé depuis août 2021, a choisi de recycler son mobilier en lui donnant une seconde, voire une troisième vie :

« Cela fait partie de la philosophie de notre entreprise Orchis, au même titre que nos engagements et que nos démarches éco-responsables. Cette idée a germé naturellement, face au constat environnemental actuel, nous nous devons d'apporter notre pierre à l'édifice. Les meubles sont souvent jetés dès lors qu'ils sont usés ou qu'ils ne correspondent plus à la tendance actuelle. Il suffit souvent de peu de choses pour les remettre au goût du jour. Il est même possible de récupérer certaines parties de plusieurs meubles abîmés pour en créer un nouveau. Pour les trouver, nous bénéficions au sein de notre entreprise d'une réserve importante d'objets en tout genre, c'est ainsi que nous piochons nos idées. Ensuite, nous sommes toujours à l'affût de bonnes trouvailles en parcourant les lieux de brocantes ou en faisant appel au réseau que nous avons construit au fil du temps. Il ne s'agit pas nécessairement de récupérer un « vieil » objet pour l'utiliser tel quel, mais d'imaginer comment cet objet pourrait être transformé et utilisé. Tous les lieux de récup et de troc deviennent alors une source d'inspiration. »

La récupération d'anciens mobiliers vous permettra non seulement de faire du bien à la planète mais également d'obtenir un meuble unique et à votre goût tout en faisant des économies.





“

Quelques idées et bons plans

Si vous souhaitez acquérir des meubles à moindre coût, tout en leur offrant une seconde vie, plusieurs solutions s'offrent à vous. Vous pouvez vous rendre dans des enseignes de seconde main, comme il en existe beaucoup désormais, ou même vous rendre dans des associations comme Emmaüs. Vous pouvez également trouver du mobilier sur des brocantes et des vides grenier, et ainsi customiser des anciens meubles en leur rendant leur jeunesse d'antan.

Si vous souhaitez passer directement par des particuliers, nous vous conseillons de vous rendre sur des sites comme Leboncoin ou le Marketplace de Facebook, qui regorgent bien souvent de meubles en tout genre et à moindre coût ! Et si vous vous sentez l'âme d'un bricoleur, gardez l'œil ouvert car bien souvent, des particuliers placent directement dans la rue des anciens meubles abîmés ou démodés qu'ils ne souhaitent plus... Alors n'ayez pas peur de vous servir !

Une multitude de solutions existent pour ne plus consommer des meubles flambants neufs et stopper la surproduction et la surconsommation. À vous de voir quelle solution vous semble la plus adaptée à vos envies et à vos moyens.

#8

NETTOYEZ VOTRE BOUTIQUE SANS ABÎMER LA PLANÈTE

**Comment nettoyez-vous votre boutique ?
Avez-vous déjà pensé à utiliser des produits ménagers non polluants ?**

L'écologie ne s'arrête plus au tri des déchets, nous faisons maintenant attention aux produits que nous consommons et également à ceux que nous utilisons pour nettoyer nos foyers. Les produits écologiques et certifiés sont plus que jamais mis en avant pour assainir, nettoyer mais sans polluer la planète et impacter notre santé. La plupart de ces produits se retrouvent bien souvent dans les canalisations et dans les cours d'eau, il est donc important d'opter au maximum pour des produits naturels et certifiés sans danger pour la planète.

Des recettes dites « de nos grands-mères » composées de peu d'ingrédients comme le vinaigre, le savon de Marseille ou le bicarbonate de soude sont mis en avant autant pour leur efficacité que pour leur aspect écologique. Nous avons vu fleurir un grand nombre de « Do It Yourself » autour de la fabrication de produits ménagers faits maisons comme la lessive, le liquide vaisselle ou des nettoyeurs multi-surfaces. Pourquoi ne pas tenter vous aussi de les fabriquer vous-même ?

Si vous n'avez pas l'envie de fabriquer vous-même vos produits, vous pouvez opter pour des produits d'entretien porteurs d'un label, d'une certification écologique ou composés de produits naturels. Il existe par exemple le label *NF Environnement* ou *Écolabel Européen* qui vous garantissent leur respect pour la planète.

Nous vous avons déjà parlé de Marie-Claire Périgois, gérante de *Mademoiselle Rose*, qui a décidé d'utiliser exclusivement des emballages éco-responsables. Elle nous fait part ici de son choix de produits ménagers afin de limiter au maximum son impact sur l'environnement :
« *J'utilise très peu de produits ménagers. Tout simplement de l'eau claire pour le sol, du produit vaisselle Ecolabel pour le nettoyage de vases et du vinaigre blanc.* »

Utiliser un minimum de produits pour protéger au maximum la planète de leurs effets néfastes. Comme le dit l'expression minimaliste : *Less is more.*



Photo : Mademoiselle Rose

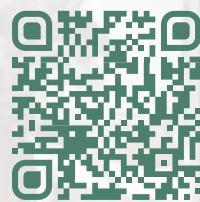
“

Des labels existent !

Créé en 1992 par la Commission européenne, l'écolabel européen est un label écologique officiel européen qui est utilisé au sein de l'Union Européenne. Il permet de mettre en lumière des produits (des biens et des services) respectueux de l'environnement et de la santé. En France, 23 catégories portent l'écolabel européen parmi lesquelles la catégorie des produits d'entretien et de nettoyage. Les Artisans Fleuristes peuvent tout à fait faire le choix de se tourner vers un nettoyage plus écologique et respectueux de l'environnement pour leurs boutiques.

Le dossier suivant permet d'obtenir la liste complète des produits de nettoyage pour surfaces dures labellisés « écolabel européen »

<https://cdn.afnor.org/download/produits/FR/NF338.pdf>



#9

PENSEZ AUX SYSTÈMES ANTI-GASPILLAGE

Que faites-vous de vos invendus ? Avez-vous déjà pensé à utiliser une application « anti-gaspi » ?

Le gaspillage est un problème rencontré par beaucoup d'artisans : que faire de mes produits qui ne sont plus commercialisables en l'état mais qui ne méritent pas d'être jetés ? Nous sommes de plus en plus sensibilisés à cette question et des alternatives voient le jour pour nous permettre de limiter le gâchis de denrées périssables.

Des applications ont été développées pour limiter ce gaspillage notamment « Too good to go » ou encore « Phenix ». Elles permettent aux commerçants, vendant bien souvent des denrées alimentaires, de proposer des paniers de produits approchant

de leur DLC à un prix très réduit. Leur utilisation s'est d'autant plus amplifiée suite à la situation économique actuelle car elle propose des produits de qualité à petits prix.

Mais saviez-vous que cette application est aussi utilisée par certains de nos fleuristes souhaitant donner une nouvelle vie à des plantes ou des fleurs qui ne sont plus vendables ? C'est une très bonne alternative pour tout de même vendre des produits mais en les rendant très accessibles de par leur petit prix.

Anaïs Ourliac, la gérante de la boutique *Au Lilas Blanc*, est labellisée « Fleuriste Eco-responsable » depuis janvier 2022. La boutique utilise l'application « Too good to go » afin de limiter le gaspillage, réduire ses pertes et surtout donner une seconde vie aux végétaux. Elle nous explique pouvoir vendre de 20 à 30 paniers par mois grâce à cette application et ses clients sont conquis :

« Cette démarche est très appréciée par mes clients pour deux raisons. La première, le client paie à prix coûtant et économise de l'argent. La seconde, la démarche éco-responsable et le fait de participer à la réduction du gaspillage en se faisant plaisir, charme le client. »

Les bouquets ne pouvant plus être vendus pourront avoir une seconde vie en faisant sécher les fleurs. Les bouquets de fleurs séchées sont de plus en plus tendances et sont l'occasion, pour les français ayant moins la main verte, de fleurir son intérieur tout en étant sûrs que leur composition florale ne fanera pas.



Photo : Au Lilas Blanc

Mélissa Delecour, la gérante de la boutique *Nao* est également une grande adepte de cette application anti-gaspillage :

« Nous utilisons l'application anti-gaspillage « Too good to go » qui nous permet déjà de nous faire un peu de publicité, mais surtout de ne pas jeter. J'encourage tous les fleuristes à faire de même, c'est une super initiative contre le gaspillage ! »

Les applications anti-gaspillage sont bien souvent très faciles à mettre en place, alors si vous souhaitez arrêter de jeter vos produits invendus, vous savez quelle démarche suivre.

Nombreux fleuristes proposent aussi des bouquets à petits prix composés de fleurs déjà ouvertes pour éviter de jeter.



Photo : Nao



“

Comment fonctionnent les applications anti-gaspillage ?

Inexistantes il y a encore quelques années, les applications anti-gaspillage sont aujourd'hui de plus en plus utilisées par bon nombre de français et elles ne présentent que des avantages ! Pour les consommateurs, elles leur permettent d'acheter des produits de qualité à petit prix et de sauver des denrées alimentaires ou des végétaux destinés à être jetés. Pour les commerçants, cela leur permet d'avoir une belle visibilité pour leur boutique sur les applications utilisées par 14 millions de français pour « Too Good To Go ». Ils réduisent aussi leur quantité de déchets et font un beau geste pour la planète.

Ces applications sont appréciées des français qui cherchent à faire des économies et à réduire le gaspillage. Leurs utilisateurs apprécient aussi leur utilisation très facile et intuitive. En effet, côté consommateurs, il suffit de se créer un compte sur l'application que cela soit « Too Good To Go » ou « Phenix », de renseigner une adresse postale, l'application se charge de vous proposer les paniers de produits invendus aux alentours. Ensuite, vous pouvez vous laisser guider par les notes laissées par les autres acheteurs pour faire votre choix.

Les applications affichent, en général, le prix avant remise pour vous permettre de mieux vous rendre compte des économies réalisées.

Côté boutiques, pour vous inscrire sur l'une des applications anti-gaspillage citées ci-dessus c'est tout aussi facile ! Vous pouvez vous inscrire par le biais du site internet ou directement sur l'application, en renseignant le nom de votre boutique, votre numéro de téléphone et adresse mail. Les inscriptions sont souvent gratuites mais les applications peuvent conduire le commerçant à payer des commissions sur les paniers vendus.

#10

N'HÉSITEZ PAS À SENSIBILISER VOS CLIENTS

Expliquez-vous à vos clients les choix que vous faites sur vos produits ? Sont-ils curieux vis-à-vis de l'éco-responsabilité ?

L'apprentissage passe par la sensibilisation : c'est en expliquant à vos clients vos démarches pour limiter votre impact sur l'environnement qu'ils comprendront les raisons de certains de vos choix. Et qui sait, peut-être ferez-vous naître en eux une sensibilité vis-à-vis de l'environnement et de l'écologie qu'ils n'avaient pas encore ?

Lorsque vous choisissez d'entamer une transition éco-responsable pour votre boutique, vous allez forcément

changer vos habitudes. Vous allez très certainement vouloir modifier votre manière d'utiliser des emballages et opter pour des produits plus respectueux de l'environnement, acheter des fleurs de saison et ne plus vous fournir à l'étranger pour avoir toutes les espèces de fleurs à tous les moments de l'année. Ces changements, vos clients ne vont pas forcément les comprendre au premier coup d'œil, ce sera votre travail que de leur expliquer la raison de ces nouveaux choix.

Caroline Simier, la gérante de *Simier Fleurs*, à Montrichard Val de Cher (41), labellisée depuis novembre 2020, nous explique le travail qu'elle a entrepris de faire pour sensibiliser ses clients :

« Mon plus grand défi, qui est certainement aussi celui de bon nombre de fleuristes, est d'éduquer nos clients à la saisonnalité des fleurs. Toutefois, il est évident qu'on ne peut pas tout changer en un jour. Même si nous proposons déjà un vaste assortiment de fleurs françaises et de saison, les clients n'y sont pas toujours sensibles et ne conçoivent pas qu'un fleuriste ne vende pas de roses en hiver, par exemple. »

Brice Nicoleau, le gérant de *L'Atelier de Brice* à Nantes (44), a été labellisé pour la troisième fois en septembre 2020. Il n'hésite pas à échanger avec ses clients sur l'importance de l'éco-responsabilité et leur donne des petits conseils pour par exemple éviter l'utilisation des conservateurs pour leur bouquet :

« Pour moi, cela devrait être normal de faire attention à la planète. Il est temps de réagir et que la population agisse. »

Vous pourrez également vous appuyer sur différents moyens pour montrer votre engagement comme l'utilisation de produits certifiés ou des labellisations. Par exemple, le label « Fleuriste éco-responsable » rend visible les actions réalisées au sein de la boutique grâce à son macaron vitrine, son diplôme et d'autres sortes de supports visuels.

Vous êtes maintenant en passe de devenir un fleuriste éco-responsable, pourquoi ne pas l'afficher fièrement dans votre boutique ? La transition écologique doit toucher le plus de monde possible. C'est pourquoi, les efforts communs paieront toujours plus que des efforts individuels. N'hésitez pas à communiquer sur vos actions autour de vous, cela peut aller du simple bouche-à-oreille entre commerçants à une communication plus institutionnelle auprès de votre mairie.



Plus d'informations sur :

<https://www.cci.fr/offre/valorisez-les-demarches-environnementales-de-votre-entreprise>

“

Un label qui montre vos engagements à vos clients

Vous avez décidé de vous engager et de mettre en place des actions éco-responsables dans votre boutique ? Il est possible de communiquer avec vos clients et de le faire savoir autour de vous. Une telle démarche doit être valorisée et votre boutique peut être reconnue pour ses engagements pris en faveur de l'environnement.

Afin d'afficher clairement que vous êtes un Fleuriste Eco-Responsable, la société Clayrton's, avec le soutien de la FFAF, a développé en 2012 un label « Fleuriste éco-responsable ». Ce label permet aux fleuristes de faire connaître et reconnaître leur investissement dans le domaine de l'environnement. Il les encourage à entreprendre des actions concrètes en prenant en compte les dimensions écologiques et sociétales.

Si vous souhaitez, vous aussi, devenir un fleuriste labellisé, la procédure est très simple. Pour commencer, vous pouvez remplir un petit questionnaire afin de faire connaître à Clayrton's vos ambitions et vos démarches. Vous pouvez également contacter la société sur ses réseaux sociaux, par mail ou directement au téléphone afin d'échanger en direct sur le sujet. Suite à ce temps d'échange et à l'analyse de vos différentes démarches éco-responsables, Clayrton's va pouvoir déterminer si vous êtes potentiellement labellisable, ou non. Mais rassurez-vous, la plupart des fleuristes engagés le sont bien plus qu'ils ne le pensent !

À la suite de cette étape de validation de votre candidature, il vous sera envoyé le cahier des charges, rassemblant les différents points à valider. Clayrton's prendra ensuite un rendez-vous téléphonique avec vous pour remplir ensemble ce cahier des charges. Il leur permettra d'être certain de la faisabilité de votre labellisation et également de savoir quel sera votre niveau : plus vous remplissez de critères et plus vous remportez de points. Le label possède 4 niveaux : Bronze, Argent, Or et Platine. Le fleuriste a ainsi la possibilité de s'améliorer et de monter en niveau lors de sa re-labellisation, 3 ans plus tard.

Une prise de contact est faite avec Ocacia, l'organisme d'audit indépendant s'occupant de ce label. C'est cette entreprise qui fera le déplacement jusqu'à votre boutique pour valider

les éléments que vous avez donnés. Une fois votre labellisation certifiée par Ocacia, Clayrton's vous enverra un kit de communication, comprenant un macaron vitrine, une charte du fleuriste éco-responsable, un diplôme encadré, un rouleau d'étiquettes à apposer sur vos bouquets, un tablier logoté et des badges aux couleurs du label. Ces éléments vous permettront de rendre visible à vos clients votre démarche et votre labellisation. Vous aurez également l'opportunité d'apparaître dans différents supports de communication de Clayrton's et de la Fédération Française des Artisans Fleuristes, qui vous aideront à faire connaître vos engagements. N'hésitez pas à communiquer dessus auprès de vos clients, sur vos réseaux sociaux et votre site internet !



PLUS
D'INFORMATION
SUR
clayrtons.com

CONTACT
label@clayrtons.com
06 10 50 06 86

À SAVOIR :

L'obtention du label est valable pour une durée de 3 ans et renouvelable. Son coût est de 431€ HT

LES 6 ENJEUX DU LABEL FLEURISTE ÉCO-RESPONSABLE :



SAVOIR-FAIRE



ACHATS
RESPONSABLES



CONSOMMATION
D'ÉNERGIE



CONSOMMATION
D'EAU



GESTION
DES DÉCHETS



RESPONSABILITÉ

ILS TÉMOIGNENT

La société Clayrton's a débuté des démarches éco-responsables depuis 2006
Tristan-Guirec Lepoutre, co-dirigeant de la société Clayrton's,
Fabriquant d'emballages éco-responsables, nous explique sa démarche.

Depuis 2006, Clayrton's a décidé d'entamer un tournant décisif en mettant au coeur de ses préoccupations la protection de l'environnement.

C'est en 2007 que les actions commencent à se préciser avec le passage de toutes nos encres à des encres à l'eau. Ces encres sans solvants sont bien moins toxiques pour l'environnement et pour les employés. Elles sont uniquement composées d'additifs, de pigments et d'eau et à ce jour, Clayrton's est la seule entreprise en Europe à imprimer la totalité de ses produits avec !

En 2010, nous avons pris la décision d'utiliser uniquement des papiers certifiés PEFC. Ainsi, 100% de nos krafts sont issus de forêts gérées durablement et nous nous engageons contre la déforestation.

C'est en 2011 que nous décrochons deux certifications ! La première, Imprim'Vert, atteste que nous mettons en place des actions concrètes dans nos techniques d'impression, afin de diminuer les impacts de notre activité sur l'environnement. La deuxième, ISO 14001, aide les entreprises à atteindre un système de management environnemental incluant l'amélioration de la performance environnementale, le respect des obligations de conformité et la réalisation des objectifs environnementaux.

Notre concours Clayrton's Academy est lancé pour la toute première fois en 2012. Ce concours a pour but de mettre en compétition des étudiants et futurs fleuristes, autour de l'emballage écologique. Cette même

année, nous décidons d'installer 4 ruches dans nos locaux, à Roubaix, que nous gérons nous-même.

En 2013, nous mettons en route notre label «Fleuriste éco-responsable», avec le soutien de la FFAF. Avec ce dernier, nous espérons donner plus de visibilité à des fleuristes déjà engagés et donner envie à d'autres qui ne le sont pas encore de réfléchir à une nouvelle manière de travailler.

En choisissant de produire la quasi totalité de nos références en France, nous limitons notre impact sur l'environnement en diminuant significativement notre empreinte carbone. Et c'est en 2016 que nous obtenons la certification Origine France Garantie.

En 2019, nous recevons la certification ISO 50001 pour le management de l'énergie dans notre entreprise.

Nous décidons de faire de gros investissements en 2020 et 2021, avec la pose d'un évapo-concentrateur, qui nous permet de réutiliser 90% de nos eaux usées, et avec l'installation de 475 m² de panneaux photovoltaïques sur notre toit.

Notre engagement se poursuit cette année également, en décrochant la certification OK Compost Home pour certains de nos produits. Cette certification exigeante atteste que les produits concernés sont biodégradables dans des composts.

En 2023, nous obtenons la certification Ecovadis niveau or. Ecovadis est le plus grand organisme d'évaluation RSE au monde, il est constitué de plus de 100 000 entreprises labellisées.

Clayrton's s'engage chaque jour dans la protection de l'environnement et sensibilise ses collaborateurs à une consommation plus raisonnable. Et d'ici 2030, nous souhaitons réduire de 50% nos émissions de carbone, par rapport à 2019.

**CLAYRTON'S**
La créativité en cadeau

Notre
démarche
RSE



Tristan-Guirec Le Poutre,
DG de Clayrton's

Hortisud est la marque de qualité des fleurs du Var initiée par les producteurs il y a de cela 25 ans, devenue en 2008 la marque exclusive de la SICA MAF (Société d'Intérêt Collectif Agricole du Marché Aux Fleurs d'Hyères). Produire une fleur de qualité, exige de respecter un grand nombre de détails, avant même la plantation et tout au long de la vie du végétal.

Les produits Hortisud sont soumis à des cahiers des charges par espèce pour garantir la qualité et la tenue en vase de leurs fleurs. Même la hauteur d'eau nécessaire dans les seaux est indiquée.

Avant ces critères de mise en marché et de contrôle en salle de tests, les horticulteurs sont tenus à des obligations légales mises en place par l'État et la communauté Européenne pour favoriser une production éco-responsable, comme le certiphyto ou le CSP (Conseil Stratégique Phytosanitaire) obligatoire sur toutes les exploitations : produire en France c'est respecter la nature et les hommes.

D'eux-mêmes les producteurs Hortisud ont fait évoluer leurs méthodes de production, chacun au rythme de leurs cultures.

Sur le Marché Aux Fleurs d'Hyères, plus de 80% des espèces vendues sont à présent issues de cultures non-chauffées.

Les différentes structures qu'accompagne la SICA au cœur du bassin hyérois, s'unissent pour faire avancer la filière. Ainsi, les partenaires issus de l'expérimentation et du conseil technico-économique de terrain créent des projets pour et avec les horticulteurs, en associant des entreprises privées sollicitées pour leurs compétences spécifiques, dans le but d'allier environnement et maintien de la production de fleurs coupées dans le Var.

Une fleur moins traitée et plus belle !

Ces projets communs ont permis dès les années 90 le développement de cultures hors-sol initiées sur certaines espèces comme la rose, le gerbera, la renoncule puis l'anémone, l'hortensia par exemple. Loin de l'idée d'une plante « déconnectée de la nature » ces techniques permettent au contraire de la préserver et de produire plus propre, avec une meilleure maîtrise des intrants et des installations de récupération et réintégration des eaux. Des travaux réguliers sont réalisés pour l'optimisation des cultures et la maîtrise des énergies et des ressources.

Un nouveau projet a vu le jour en 2021 sur la pivoine pour l'utilisation de sondes capacitatives afin de réduire la consommation en eau de la culture des parcelles de production.

La pivoine a connu un développement très fort sur le territoire. Cette année ce sont plus de 200 horticulteurs qui ont portés leurs pivoines au Marché Aux Fleurs d'Hyères. Cette espèce est naturellement peu exigeante et de culture à froid, mais devant un tel essor, la filière ne peut qu'être attentive à toutes les évolutions économiques et environnementales de cette fleur.

Le conditionnement Hortisud évolue lui aussi pour limiter son impact environnemental, comme ont pu le remarquer les utilisateurs qui ont salué les premiers tests d'emballage en papier plutôt qu'en polypropylène.



HORTISUD
Quand les fleurs sont belles



Michel Gueirard,
PDG de la SICA MAF



Des aides disponibles dans votre région :

Auvergne-Rhône-Alpes

04 26 73 40 00 | nora.maftouh@ademe.fr
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides>

Bourgogne-Franche-Comté

09 70 28 90 00 | ademe.bourgognefranchecomte@ademe.fr
<https://www.bourgognefranchecomte.fr/guide-des-aides>

Bretagne

02 99 27 10 10 |
<https://www.bretagne.bzh/aides/>

Martinique

05 96 63 05 67 | paul.courtiade@ademe.fr
[https://www.martinique.ademe.fr/lademe-en-region/dis dispositifs-daidesdispositifs-daide](https://www.martinique.ademe.fr/lademe-en-region/dispositifs-daidesdispositifs-daide)

Corse

04 95 51 77 77 | contact@isula.corsica
www.corsica-pro.com/fr/transition-ecologique/les-aides-dediees

Guadeloupe

05 90 26 78 05 |
<https://www.guadeloupe.ademe.fr>

Guyane

05 94 29 73 60 | ingrid.hermiteau@ademe.fr
<https://www.guyane.ademe.fr/lademe-en-region/dispositifs-daide>

Grand Est

03 88 15 68 67 | contact@region-alsace.fr
<https://www.grandest.fr/aides/>

Île-de-France

01 53 85 53 85 |
<https://www.iledefrance.fr/aides-services>

Hauts-de-France

03 74 27 00 00 | ademe.hauts-de-france@ademe.fr
<https://guide-aides.hautsdefrance.fr>

La Réunion

02 62 71 11 30 |
[https://www.ocean-indien.ademe.fr/lademe-en-region/ dispositifs-daide](https://www.ocean-indien.ademe.fr/lademe-en-region/dispositifs-daide)

Centre-Val de Loire

02 38 70 30 30 | mohamed.amjahdi@ademe.fr
https://www.centre-valde Loire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire?field_aide_profil%5B%5D=158

Mayotte

02 62 71 11 30 |
[https://www.ocean-indien.ademe.fr/lademe-en-region/ dispositifs-daide](https://www.ocean-indien.ademe.fr/lademe-en-region/dispositifs-daide)

Normandie

02 31 06 98 98 |
<https://www.normandie.fr/aides-regionales>

Nouvelle-Aquitaine

05 49 38 49 38 |
<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/aides-et-ressources/les-aides-de-la-region>

Occitanie

30 10 | nathalie.trousselet@ademe.fr
<https://www.laregion.fr/Les-aides-et-appels-a-projets>

Pays-de-la Loire

02 28 20 50 00 | accueil@paysdelaloire.fr
<https://www.paysdelaloire.fr/transition-ecologique>

Provence-Alpes-Côte d'Azur

04 91 57 57 57 | contact@alloreionsud.fr
<https://www.maregionsud.fr/vos-aides>

“

Des aides généralistes :



Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a mis en ligne un guide regroupant tous les principaux dispositifs d'aide pour la transition écologique des TPE/PME. Cette ressource accessible à tous est disponible sur le lien suivant :

<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/decarbonation/transition-ecologique-guide-des-aides-pour-les-tpe-pme.pdf>



Tremplin pour la transition écologique des PME :

Le guichet de demande d'aide en ligne est destiné à toutes les entreprises, TPE/PME, du territoire national. Les auto-entrepreneurs ne sont pas éligibles. Les actions éligibles au tremplin pour la transition écologique des PME sont diverses : elles peuvent concerner la gestion des déchets, la mobilité durable comme les demandes de labellisations.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/tremplin-transition-ecologique-pme>



Aide au développement des commerces de proximité : Cette aide financière a pour but d'aider les petites entreprises (du commerce ou de l'artisanat) à installer leur point de vente dans les centres-villes et les bourgs-centres. Le commerce doit obligatoirement pouvoir accueillir du public. Cette subvention concerne à la fois la rénovation des locaux comme l'achat de matériel neuf ou d'occasion. Les dépenses liées à l'isolation, l'éclairage ou encore le chauffage sont prises en charge par cette aide.

<https://les-aides.fr/aide/SVYP3w/region-auvergne-rhone-alpes/aide-au-developpement-des-entreprises-commerciales-et-artisanales-avec-point-de-vente.html>



Prêt Action Climat

Ce prêt sans garantie permet d'aider les TPE et PME, de moins de 50 salariés, dans leurs projets liés à la transition écologique. La souscription du prêt se fait entièrement en ligne en moins de 15 minutes. Le montant du prêt s'élève de 10 000€ à 75 000€.

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pret-action-climat>

“

Des sites web généralistes :



Plateforme Mission Transition Ecologique : Ce site web a été mis en place par le Gouvernement. Le moteur de recherche permet d'avoir un aperçu des aides nationales, régionales et européennes mises en place pour soutenir les TPE/PME et les entreprises de taille intermédiaire dans leur transition écologique. <http://mission-transition.beta.gouv.fr/>



Les entreprises s'engagent en faveur de la sobriété énergétique :

Ce site web recense les actions déjà mises en place par les entreprises françaises en faveur de l'environnement. Un guide des bonnes pratiques est aussi consultable sur le site.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises-sobriete-energetique>



Place des Entreprises :

Mis en place par le Gouvernement, ce site web détermine, parmi tous les partenaires publics et parapublics, le conseiller le plus apte à répondre à votre demande. Vous êtes directement mis en relation avec celui-ci et vous êtes contactés sous quelques jours.

<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>



Baisse les Watts :

Ce programme s'adresse aux TPE/PME de 14 filières différentes. Basé sur l'utilisation d'outils digitaux et l'accompagnement humain, il vise à répondre aux problématiques communes rencontrées par les filières.

<https://www.baissesleswatts.fr/>

CONTACTS UTILES

pour suivre nos recommandations

Contactez la BPI la plus proche de vous

Rendez-vous sur www.bpifrance.fr/contactez-nous

Trouvez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Renseignez votre région ou votre département sur <https://www.artisanat.fr/nous-connaître/contactez-cma>

Faites vous accompagner par votre Chambre de Commerce et d'Industrie

Trouvez votre interlocuteur au sein d'une CCI sur <https://www.cci.fr/contact>

“

Contactez la Fédération Française des Artisans Fleuristes

Par mail : info@ffaf.fr

Par courrier : 17 rue Janssen, 75019 Paris

Par téléphone : 01 40 40 25 00



En partenariat avec :

